**CTSD DU 12 MARS**

Monsieur le Directeur Académique,

Cette rentrée qui devait être placée sous le signe du changement se relève être bien décevante en terme de DGH et la rentrée prochaine prend le même chemin.

Avec une dotation de 19 postes supplémentaires à injecter dans les établissements nous nous attendions à beaucoup plus de créations sur le terrain. Il y en aura à peine une vingtaine.

Nous ne nions pas la complexité du sujet. Il faut solder l’encombrant héritage du précédent gouvernement et régulariser des situations que les circonstances liées à des suppressions massives de postes avaient imposées.

De plus, aux contingences du passé, s’ajoutent celles du présent. Et aujourd’hui se pose le problème de l’augmentation du nombre de postes de stagiaires. L’effectif des FSTG augmentent d’une dizaine. A ces stagiaires 15 heures viennent s’ajouter une quarantaine de postes de stagiaires C2.

L’UNSA Éducation est bien entendue favorable au recrutement de nombreux nouveaux collègues ainsi qu’à l’amélioration de leur formation, mais il ne faut pas que ce soit au détriment des autres professeurs et dans des conditions qui viennent perturber le bon fonctionnement de l’ensemble de la machine.

Ainsi l’implantation de ces stagiaires C2 est problématique à plusieurs égards.

D’abord parce qu’elle est hypothétique. Vous retirez du mouvement de nombreux compléments de services possibles et autant de postes susceptibles d’être ouverts, sans aucune assurance qu’ils ne soient occupés. Nous comprenons bien que pour l’instant cela vous est utile d’avoir des C2 qui viennent pallier aux manques de personnels. Cependant, vous courez le risque dans des disciplines déjà en manque d’enseignants d’accentuer cette pénurie en découvrant les réels besoins au dernier moment.

Ensuite, nous sommes inquiets quant à l’avenir de ces nouveaux stagiaires-contractuels. Si l’année prochaine ils échouent le concours, que vont-ils devenir ? Beaucoup resteront sans doute contractuels, et vous n’aurez réussi qu’à créer un nouveau vivier de non titulaires, alors même que la loi du 12 mars 2012 qui est en train d’être mis en place a pour objectif de lutter contre la précarité en régularisant la situation d’un maximum d’ANT.

Notre fédération ne peut que vous encourager à privilégier la création de poste là où c’est possible même s’il faut pour cela limiter le nombre de C2. En effet, il faut bien garder à l’esprit que les postes qui seront créés aujourd’hui ce sont les stagiaires qui en profiteront demain.

L’UNSA Éducation terminera pour une fois M. le directeur non pas en vous remerciant pour votre attention mais par la reconnaissance du formidable travail effectué par M. Combes et Mme Pelligrineti qui avec beaucoup de professionnalisme ont permis l’élaboration de cette carte scolaire.